

Liste de médicaments de niveau d'alerte élevé de l'ISMP dans les établissements de soins de courte durée

Les médicaments de niveau d'alerte élevé sont ceux qui présentent un risque accru de causer des préjudices importants au patient s'ils sont utilisés par erreur. Que les erreurs soient plus fréquentes ou non avec ces médicaments, il n'en demeure pas moins que leurs conséquences sont nettement plus désastreuses pour les patients.

On souhaite que la personne utilise la liste pour prendre les mesures indiquées et non pour déterminer les médicaments qui nécessitent des précautions. Voici quelques-unes des stratégies de prévention des erreurs :

- l'uniformisation de la prescription, de l'entreposage, de la préparation et de l'administration de ces produits;
- l'amélioration de l'accès à l'information au sujet de ces médicaments; la restriction de l'accès aux médicaments de niveau d'alerte élevé;
- l'utilisation d'étiquettes auxiliaires; le recours à des outils de soutien à la décision clinique et aux alertes automatisées;
- le recours si nécessaire aux doubles vérifications indépendantes ou automatisées; la redondance d'information permet de prévenir les erreurs. (remarque : les doubles vérifications indépendantes manuelles ne représentent pas toujours la meilleure stratégie de réduction des erreurs et peuvent ne pas convenir à tous les médicaments figurant sur la liste.)



Médicaments particuliers

ÉPINÉPHrine, par voie sous-cutanée
époprosténol (p. ex., Flolan), par voie i.v.
insuline U-500 (attention particulière*)

sulfate de magnésium en injection

méthotrexate, par voie orale, usage autre qu'oncologique

nitroprusside de sodium en injection

teinture d'opium

ocytocine, par voie i.v.

concentré de chlorure de potassium en injection

phosphates de potassium en injection

prométhazine en injection

vasopressine, par voie i.v. ou intraosseuse

Définitions des abréviations :

i.v. : intraveineux; i.m. : intramusculaire

*Toutes les formes d'insuline, par voie sous-cutanée ou i.v., sont considérées une classe de médicaments de niveau d'alerte élevé. L'insuline U-500 fait l'objet d'une attention particulière, car cette forme concentrée d'insuline nécessite le recours à des stratégies particulières pour prévenir les erreurs qui lui sont associées.

Contexte

L'ISMP dresse et met régulièrement à jour la liste des médicaments de niveau d'alerte élevé en se basant sur les rapports d'erreurs soumis à son Programme national de déclaration des erreurs médicamenteuses, sur les erreurs préjudiciables signalées dans les publications, sur les études relevant les médicaments les plus souvent impliqués dans les erreurs préjudiciables et sur le retour d'information des praticiens et des experts en sécurité. Au cours des mois de juin et juillet 2018, des praticiens ont répondu à un sondage de l'ISMP visant à déterminer les médicaments qui étaient le plus souvent considérés comme ayant un niveau d'alerte élevé. De plus, le personnel clinique de l'ISMP ainsi que les membres de notre conseil consultatif ont été appelés à réviser cette liste pour en garantir l'utilité et l'exhaustivité. Cette liste de classes et de catégories de médicaments de niveau d'alerte élevé est donc le fruit d'une réflexion collective.

Classes/catégories de médicaments

agonistes adrénergiques, par voie i.v. (p. ex., **ÉPINÉPH**rine, phényléphrine, norépinéphrine)

antagonistes adrénergiques, par voie i.v. (p. ex., propranolol, métoprolol, labétalol)

anesthésiques généraux, par inhalation et par voie i.v. (p. ex., propofol, kétamine)

antiarythmiques, par voie i.v. (p. ex., lidocaïne, amiodarone)

antithrombotiques, y compris :

- anticoagulants (p. ex., warfarine, héparine de faible poids moléculaire, héparine non fractionnée)
- inhibiteurs du facteur Xa et anticoagulants oraux directs (p. ex., dabigatran, rivaroxaban, apixaban, edoxaban, betrixaban, fondaparinux)
- inhibiteurs directs de la thrombine (p. ex., argatroban, bivalirudine, dabigatran)
- inhibiteurs de la glycoprotéine IIb-IIIa (p. ex., eptifibatide)
- agents thrombolytiques (p. ex., altéplase, reteplase, ténecteplase)

solutions cardioplogiques

agents chimiothérapeutiques, par voie parentérale ou orale

dextrose, hypertonique, 20 % et plus

solutions de dialyse, de dialyse péritonéale et d'hémodialyse

médicaments administrés par voie périurale ou intrathécale

médicaments inotropes, par voie i.v. (p. ex., digoxine, milrinone)

insuline, par voie sous-cutanée ou i.v.

formulations liposomales des médicaments (p. ex., amphotéricine B liposomale) et équivalents conventionnels (p. ex., amphotéricine B désoxycholate)

sédatifs de niveau modéré, par voie i.v. (p. ex., dexmédétomidine, midazolam, **LOR**azépam)

sédatifs de niveau léger ou modéré, par voie orale, pour les enfants (p. ex., hydrate de chloral, midazolam, kétamine [sous forme parentérale])

opioïdes :

- par voie i.v.
- par voie orale (y compris les concentrés liquides et les formules à libération immédiate et prolongée)
- par voie transdermique

agents de blocage neuromusculaire (p. ex., succinylcholine, rocuronium, vécuronium)

préparations de nutrition parentérale

chlorure de sodium pour injection, hypertonique, de concentration supérieure à 0,9 %

eau stérile pour injection, inhalation et irrigation (sauf les flacons verseurs) dans des contenants de 100 ml et plus

sulfamides hypoglycémisants (ou sulfonurées), par voie orale (p. ex., chloro**PAMIDE**, glimépiride, gly**BURIDE**, glipi**ZIDE**, **TOLBUT**amide)